

Journal
des Diplômés
de l'Université
de Montréal

L'INTER

2910 AV. MAPLEWOOD, APT. 24 — MTL 26

DÉCEMBRE 1964

Les presses de l'université: 2e anniversaire; 18 volumes

Dans la plupart des grandes universités, on trouve des Presses ou un service d'édition et de distribution mettant à la disposition des professeurs les ressources matérielles et financières nécessaires à la préparation et à la publication de leurs ouvrages. On en compte déjà un grand nombre aux Etats-Unis et au Canada; on connaît bien les Presses de l'Université de Toronto, fondées en 1901, qui ont maintenant près de 300 personnes à leur emploi. Les universités Laval et McGill possèdent aussi leurs presses et publient des ouvrages spécialisés ainsi que des volumes d'intérêt général.

Les Presses de l'Université de Montréal, dirigées par le vice-recteur de l'Université, M. Lucien Piché, ont maintenant près de deux années d'existence. Elles fonctionnent provisoirement avec statut de service auxiliaire de l'Université; il pourrait éventuellement leur être donné un statut de corporation autonome relié par charte à l'Université.

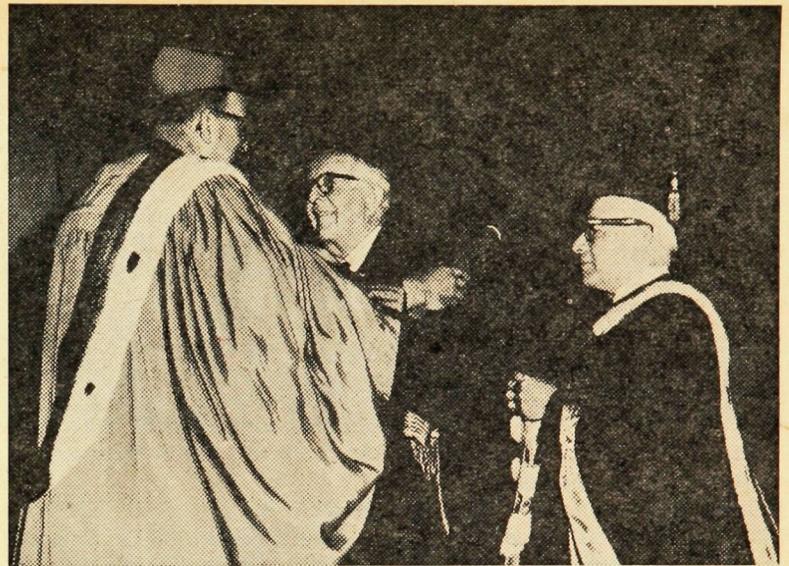
Les Presses de l'Université de Montréal ont déjà édité dix-huit volumes (voir liste annexée) et s'occupent de la réalisation des annuaires de faculté; elles ont aussi conçu de nombreux dépliant et brochures, et publié des rapports imprimés. Une convention déjà établie avec les Presses Universitaires de France permet la publication à Paris, en régime de co-édition, de certains ouvrages, ce qui leur assure une diffusion rapide par toute l'Union française. Des projets de ce genre avec d'autres éditeurs, y compris les presses d'autres universités, pourraient éventuellement être envisagés. Les Presses assument aussi la publication de revues telles que *Conjoncture Economique Canadienne*, et la *Revue Canadienne de Biologie* à partir de janvier 1965; le projet d'une revue de la Faculté des Lettres est présentement à l'étude.

Les Presses commenceront prochainement la publication de rapports de séminaires, dont ceux en particulier de mathématiques tenus chaque été à l'Université.

Les Presses de l'Université projettent l'établissement sur le campus d'une importante librairie qui distribuera, en plus des ouvrages édités par les Presses, les notes photocopiées vendues aux étudiants et les volumes d'intérêt marqué provenant des quatre coins du monde. Les Presses pourront offrir également un service d'abonnements aux revues étrangères d'Amérique ou d'outre-mer. A la librairie, les professeurs et les étudiants pourront obtenir les renseignements désirés au sujet des plus récentes publications dans une discipline donnée, grâce à la mise sur pied d'un service d'information adéquat. Un réseau de distribution des ouvrages des P.U.M. sera bientôt établi et des campagnes de publicité seront entreprises dans le cadre de la librairie. L'éventualité d'un service de relations extérieures n'est pas à rejeter et pourra survenir dès que les réalisations des Presses justifieront l'établissement d'un tel service.

Bien que le personnel des Presses ne soit actuellement que d'une douzaine de personnes, il est facile de prévoir que les projets annoncés susciteront une augmentation sensible des cadres; pour ce qui est de leur qualité, disons qu'au personnel de la Section de l'édition, on exige présentement une connaissance établie du métier et des aptitudes spéciales vérifiées par test.

Les Presses de l'Université de Montréal regardent vers l'avenir, en profitant déjà de l'expérience acquise au cours des derniers mois.



M. Jean Piaget, psychologue, de l'Université de Genève, recevait un doctorat honorifique à la collation des grades, le 14 novembre, à l'Université de Montréal. On le voit ici recevant le parchemin du recteur, Mgr Irénée Lussier. M. Léon Lortie, secrétaire général de l'Université, assiste Mgr Lussier.

Les volumes déjà parus

Voici la liste des volumes publiés par les Presses de l'université de Montréal.

LA VIE FAMILIALE DES CANADIENS-FRANÇAIS par Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales	\$ 2.50
LA GALISSONNIÈRE ET LE CANADA par Roland Lamontagne, professeur agrégé à la Faculté des lettres	\$ 2.50
PRINCIPAUX COLÉOPTÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC par Gustave Chagnon et Adrien Robert, de la Faculté des sciences	\$ 3.85
LE PHYTOPLANCTON DE LA BAIE DES CHALEURS par Jules Brunel, professeur titulaire à l'Institut botanique	\$ 4.00
LE CONTRAT COMME ACTE JURIDIQUE CONSENSUEL par Dominique Lefebvre, assistant-professeur à la Faculté de droit	\$ 2.00
L'ÉDUCATION SANITAIRE par le docteur Jules Gilbert, professeur titulaire à l'École d'hygiène	\$ 2.00
L'ÊTRE ET LA VÉRITÉ CHEZ HEIDEGGER ET SAINT THOMAS D'AQUIN par Bertrand Rioux, assistant-professeur à la Faculté de philosophie	\$ 3.00
DE L'ANALOGIE ET DU CONCEPT D'ÊTRE par Hyacinthe-Marie Robillard, O.P., professeur à l'Institut supérieur de sciences religieuses	\$ 9.50
ÉTUDES JURIDIQUES EN HOMMAGE À MONSIEUR LE JUGE BERNARD BISSONNETTE par un groupe de professeurs et d'amis	\$ 12.00

Suite à la page 2

Le nouveau centre de calcul de l'université de Montréal

Historique

Dès mai 1959, grâce à la contribution de quelques organismes gouvernementaux, de quelques compagnies et individus, l'Université de Montréal installait un ordinateur électronique de petite dimension au Centre de statistiques du département de mathématiques. Depuis son installation, cet ordinateur fut utilisé près de 20,000 heures pour des fins de recherche et d'enseignement.

Les chercheurs des disciplines les plus variées firent appel aux services de ce Centre de calcul : à la Faculté des sciences, les départements des sciences biologiques, de chimie, de géologie, de mathématiques et de physique; à la Faculté des sciences sociales, les départements de sciences économiques, de sociologie et d'anthropologie; la Faculté des lettres; l'Institut de microbiologie; l'Institut de psychologie; l'École d'hygiène; la Faculté de chirurgie dentaire; l'Institut de cardiologie de Montréal.

Depuis l'année académique 1959-60, des cours reliés à l'utilisation des ordinateurs électroniques furent offerts, le jour, à la Faculté des sciences et, le soir, à l'Extension de l'enseignement.

De plus, en 1960 l'École polytechnique de Montréal et, en 1961, l'École des hautes études commerciales installaient chacune leur propre Centre de calcul équipé d'un ordinateur électronique de petite dimension.

Développement

Depuis le début de 1962, il devint évident que le Centre de calcul de l'Université de Montréal ne pouvait plus subvenir aux besoins grandissants des chercheurs de l'Université. Un grand nombre d'entre eux devaient déjà faire appel à des organismes extérieurs pour traiter leurs problèmes. D'autres projets de recher-

che se voyaient retardés, souvent même compromis, par l'absence à l'Université d'un centre de calcul de haute performance. Dans certains domaines, l'existence d'un centre de calcul adéquat est une des conditions essentielles dans le recrutement des professeurs et devient indispensable dans les études avancées.

Les besoins de l'enseignement se sont, eux aussi, fait sentir plus pressants. En premier lieu, l'Université a le devoir de former un nombre suffisant de scientifiques ayant des connaissances avancées en calcul numérique. Etant donné l'effort collectif entrepris au Québec pour effectuer un redressement économique, il existe une forte demande pour des spécialistes de langue française dans le domaine des ordinateurs électroniques. En second lieu, les étudiants de plusieurs disciplines doivent maintenant posséder une certaine familiarité avec le traitement électronique de l'information; dans certains cas, on en fait une des conditions d'engagement des finissants universitaires.

Etude

Pour répondre à ces différents besoins, la Commission des études de l'Université de Montréal nomma, à l'automne 1962, un Comité chargé d'étudier la possibilité d'installer un grand Centre universitaire de calcul. Ce comité, présidé par M. Jacques St-Pierre, directeur des études de la Faculté des sciences, étudia la question sous tous ses aspects pendant dix-huit mois et ses recommandations se concrétisent maintenant par la décision que vient de prendre l'Université.

Description

Le matériel devant constituer le Centre de calcul de l'Université de Montréal comprend un ordinateur à haute performance, modèle CDC 3400, nanti d'un satellite, modèle CDC 3100 et de

de nombreux autres ordinateurs (les cartes perforées imprimées sur des unités de bandes magnétiques, processeurs graphiques, pupitre de contrôle).

L'ordinateur central possède une mémoire très rapide à tores de ferrite d'une capacité de 32,000 mots (l'équivalent de près d'un demi-million de chiffres). La vitesse d'opération est de l'ordre de 300,000 opérations arithmétiques ou logiques à la seconde.

Les lecteurs de cartes perforées lisent 1,200 cartes à la minute et les imprimantes rapides peuvent imprimer jusqu'à 1,000 lignes à la minute. Son mode d'opération utilise les techniques et les langages les plus modernes, grâce à la disponibilité de dix unités de bandes magnétiques pouvant chacune enregistrer ou délivrer de l'information à la cadence de 60,000 symboles par seconde. Par ces performances, ce matériel se situe dans les premiers rangs des ordinateurs les plus avancés.

Le coût d'achat et d'installation d'un tel système est d'environ \$1,300,000. C'est grâce à des octrois du Gouvernement provin-

cial et du Conseil national de recherches qu'un tel projet peut

Ce Centre de calcul de grande envergure permettra à l'Université de Montréal de rattraper rapidement le retard qui l'handicapait dans ce domaine. Des travaux de recherche d'importance pourront immédiatement être entrepris en physique, en mathématiques, en linguistique, en économique et dans bien d'autres disciplines. Le Centre de calcul constituera un service de l'Université à ses multiples facultés, instituts et écoles affiliées, un peu au même titre que la bibliothèque centrale.

Sur le plan de l'enseignement, un programme rénové sera mis en marche l'an prochain, initiant ainsi les étudiants et futurs diplômés aux techniques les plus modernes.

Dans le domaine des mathématiques en particulier, la présence du Centre de calcul constitue l'élément indispensable qui permettra de développer le secteur des mathématiques appliquées où notre société contemporaine a un grand besoin de spécialistes.

LES VOLUMES . . .

Suite de la page 1

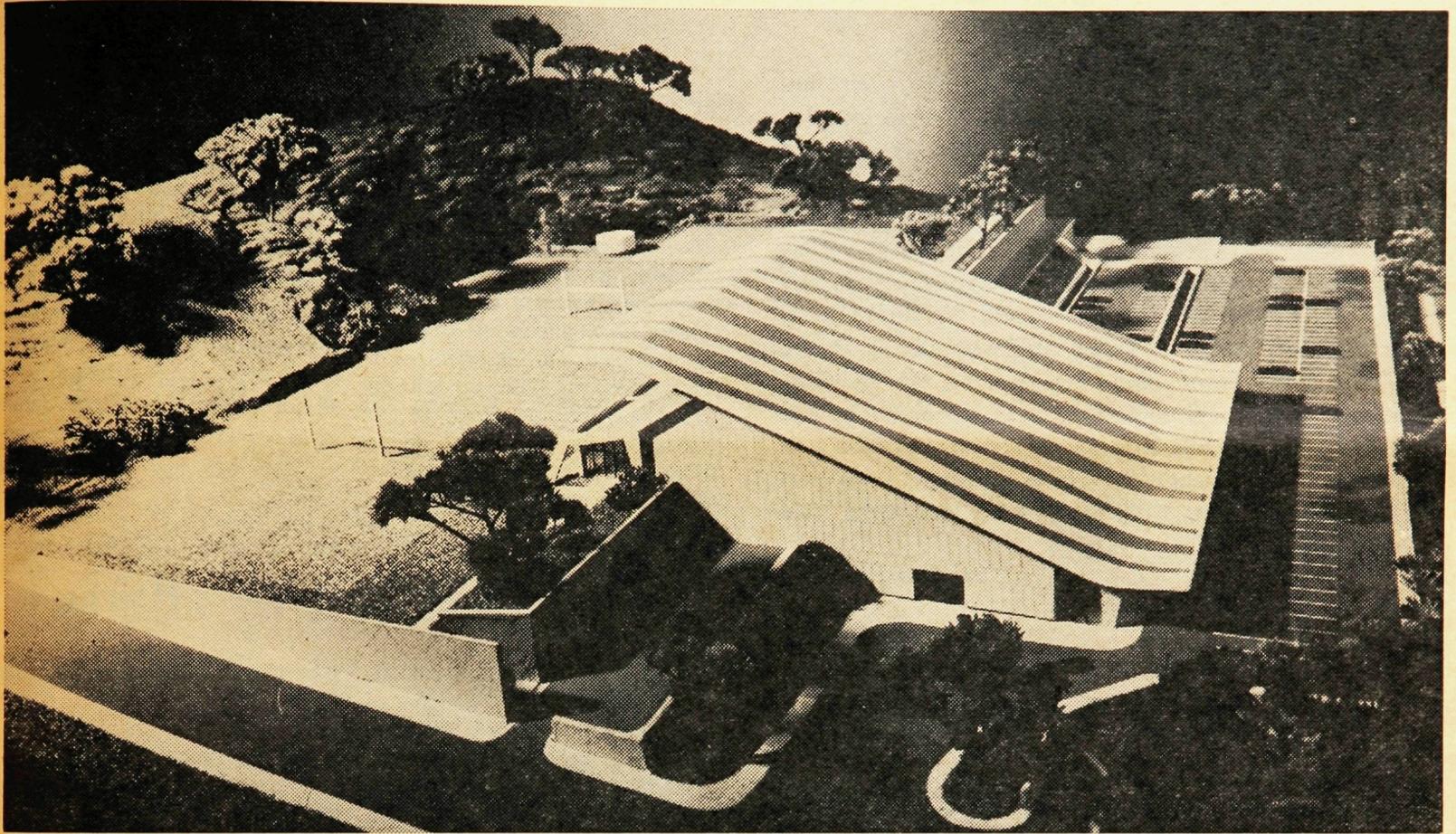
GRAMMAIRE ITALIENNE par Andrea Valentino, professeur agrégé à la Faculté des lettres	\$12.00
TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL ET RESPONSABILITÉ par Michel Pourcelet, assistant-professeur à la Faculté de droit	\$ 4.50
LA DÉCOUVERTE DE TERRE-NEUVE par Eduardo Brazão, ambassadeur du Portugal au Canada	\$ 2.25
ÉLÉMENTS DE STYLISTIQUE DU FRANÇAIS ÉCRIT par Guy Rondeau, assistant-professeur à la Faculté des lettres	\$ 3.85
PLANIFICATION DES NAISSANCES EN MILIEU CANADIEN FRANÇAIS par Colette Carisse, assistant-professeur à la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques	\$ 3.85
FLORE LAURENTIENNE par Frère Marie-Victorin, E. C.	\$16.50
ENTRETIENS SUR LA LITTÉRATURE RUSSE DES 18 ^e ET 19 ^e SIÈCLES par Rotislav Pletnev, professeur agrégé à la Faculté des lettres	\$12.00
LA VIE ET L'OEUVRE DE PIERRE BOUGUER par Roland Lamontagne, professeur agrégé à la Faculté des lettres	\$ 2.85
LA CONNAISSANCE DE L'INDIVIDUEL AU MOYEN ÂGE par Camille Bérubé, O.F.M.Cap., professeur agrégé à l'Institut d'études médiévales	\$ 4.00

L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de "L'Inter" sont situés à 2910 avenue Maplewood, apt. 24. Tél. 342-1311.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Eh oui, les travaux sont commencés !



par **Gérald Simond**

Eh oui, les travaux sont bien commencés. Ceux qui ont l'occasion de passer près de la partie est du campus peuvent voir un chantier en pleine activité; c'est là que dans quelques mois s'élèvera le stade universitaire. Cette construction constitue la première partie d'un ensemble sportif des plus modernes dont les étudiants et la population de la métropole canadienne pourront être fiers.

Le bâtiment actuellement en chantier, en bordure de l'avenue Maplewood, près du chemin Bellingham, comprendra à son niveau inférieur, une patinoire; les 2,650 sièges seront tous du même côté. Sous les gradins se trouvent trois allées de curling ainsi que les vestiaires et douches pour le hockey et également une salle de réunion.

Au premier étage, on y trouvera les bureaux des sports, les locaux, vestiaires et douches pour les joueurs de tennis en été et les skieurs en hiver, ainsi qu'un petit gymnase pour l'entraînement physique.

Le deuxième étage abritera les équipes de football et de soccer, alors que l'étage supérieur, au niveau du terrain de football, sera occupé par le restaurant.

A l'extérieur, les gradins pour 2,720 spectateurs seront protégés par le toit en porte-à-faux.

L'examen de la maquette permet de constater l'ingéniosité dont il a été fait preuve dans la conception de ce projet, en tirant parti du dénivellement qui existe entre le niveau inférieur du terrain en façade, avenue Maplewood, et le plateau qui a été aménagé au pied du tremplin de ski.

L'aménagement des terrains extérieurs comprendra le stade de football et de soccer, l'amélioration des pistes de ski, l'installation d'un monte-pente et le réaménagement des courts de tennis.

Des plateformes isolantes permettront, au besoin, l'utilisation de la patinoire pour diverses activités sportives, ainsi que pour des cérémonies telles que collation des grades, conférences, concerts, séances d'examen, cinéma, etc.

Le stade universitaire est destiné en premier lieu aux étudiants. Si l'on considère qu'actuellement le Département des Sports organise 3 ligues de hockey inter-

facultaires avec 16 clubs en plus des 2 clubs interuniversitaires, 1 club de football et un de soccer très actifs, une équipe de 40 skieurs de compétition, des cours de ski où plus de 150 étudiants sont inscrits, on se rend compte que les locaux et terrains seront largement occupés. L'École d'Éducation physique se servira également de ces facilités pour ses cours. Mais toute la famille universitaire : professeurs, personnel, diplômés aura également accès au stade.

L'ensemble du stade universitaire est devisé au coût d'environ \$4 millions. Les fonds proviennent de la dernière souscription publique dont l'un des objectifs était le Centre des Étudiants. Ces fonds sont mis à la disposition de l'Université par le Comité des donateurs présidé par l'honorable Philippe Brais.

Cette construction tant attendue est l'aboutissement de nombreuses séances du Comité des Sports, présidé par Me Marcel Pinsonneault. Il n'était pas question de construire un immense stade pour des spectacles sportifs qui attireront les grandes masses, mais plutôt de permettre à tous

les étudiants qui le désirent et en sentent le besoin, de s'adonner à leur sport favori.

C'est donc un bon départ et le Département des Sports poursuivra ses efforts pour implanter un sport conçu et pratiqué d'une manière saine dans le but d'offrir aux étudiantes et étudiants une détente complète, détente qui divertit l'esprit et délasse le corps.

La première maîtrise en urbanisme

André LANEUVILLE a obtenu, lors de la collation des grades du 14 novembre dernier, la première Maîtrise décernée par l'Institut d'urbanisme fondé en 1961. Ce nouvel Institut, créé afin de promouvoir les recherches en urbanisme, était le cinquième à être établi au Canada. Cette année, l'Institut a offert un cours télévisé de 26 leçons, et projette un programme de doctorat pour 1966.

L'UNIVERSITÉ VIT-ELLE À L'HEURE

Mercredi le 18 novembre dernier avait lieu un colloque sous les auspices de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal. Il s'agissait de déterminer si l'université vit encore à l'heure de Mgr Bourget. Les panélistes ont tous exprimé leur désir de voir les structures administratives de l'université se transformer. L'université aux universitaires, ont-ils dit. On a entendu M. Jean Blain, Lettres, M. Bertrand Rioux, Philosophie, et André Morel, Droit. Etant donné l'importance des opinions émises et leur homogénéité, nous reproduisons des extraits de la conférence de M. Morel. Les diplômés pourront donc juger et, s'ils le désirent, faire part de leurs opinions à "L'Inter". Les sous-titres sont de nous.

La rédaction

Le troupeau de professeurs

Qui d'entre nous n'a pas un jour assisté ou pris part à un défilé ou à une cérémonie universitaire? Le protocole veut que paraissent en tête le chancelier accompagné du recteur et des membres du conseil des gouverneurs, puis viennent le vice-recteur, le secrétaire général et le trésorier et quelques autres encore qui assistent ceux-là dans leurs tâches d'administrateurs de l'Université. Ils vont prendre place aux premiers rangs. La foule de ceux qui les suivent, c'est le troupeau des professeurs, ceux dont on a encore besoin à l'occasion car la tradition veut que ce

soit tout de même par eux qu'on définisse l'Université: "une communauté de maîtres"... Ainsi étale-t-on devant un public non averti quelle est l'échelle de valeurs qui prévaut dans nos universités.

Une communauté de maîtres, certes; mais non pas de maîtres qui soient appelés à se gouverner eux-mêmes librement. Comme des mineurs, ces maîtres sont placés en tutelle, sous l'autorité d'administrateurs choisis sans eux et même en dehors d'eux. A une conception égalitaire de l'Université, on a préféré une structure autoritaire.

Une réelle collégialité

Si nous désirons vraiment que s'établisse un climat de liberté et de confiance, il faut d'ailleurs que non seulement la haute administration de l'Université cesse d'être calquée sur celle d'une compagnie, mais qu'au niveau de chaque faculté s'établisse une réelle collégialité. Il faut dénoncer ces dispositions de la charte actuelle qui laissent au Conseil des Gouverneurs le pouvoir de nommer les doyens et les vice-doyens, les

membres des conseils de faculté et les professeurs eux-mêmes sans tenir compte des recommandations émanant de la faculté intéressée. Si on veut revaloriser la direction des facultés, conférer aux doyens et aux conseils une autorité morale incontestée, il faudra renoncer à la doctrine du despotisme éclairé à laquelle nous sommes habitués une trop longue tradition.

Un abus de pouvoirs ?

Tout contrôle qui n'en est pas un de compétence professionnelle est nuisible et dommageable à la société tout entière. Celui qui devrait craindre de voir sa carrière compromise parce qu'il a, par son enseignement ou ses publications, exprimé des opinions jugées impopulaires ou contrarié la politique ou les idées d'un gouvernement, d'un conseil ou d'un haut administrateur de son université ne jouit plus de la liberté essentielle à la poursuite de sa tâche propre. Lorsque com-

me le fait notre charte, c'est à un Conseil de Gouverneurs d'où sont exclus, de droit comme de fait, tous les professeurs, qu'on confère le pouvoir de destituer un membre du corps professoral pour des causes dont ce Conseil est seul à apprécier — et souverainement — la valeur et la suffisance, on consacre juridiquement ce qui ne peut être appelé qu'un abus de pouvoir; car le professeur ne doit être jugé que par ses pairs.

Les affaires sont les affaires

Quand on remet l'autorité suprême à un Conseil dominé en grande partie par des hommes d'affaires, on doit logiquement s'attendre à ce que ces hommes gouvernent l'Université avec leur mentalité et leurs préoccupations d'hommes d'affaires. Quel que soit par ailleurs leur désintéressement, on ne peut espérer qu'ils envisagent les problèmes universitaires dans un autre esprit que celui avec lequel ils règlent leurs problèmes professionnels. Mais l'Université n'est précisément pas une "affaire", car sa fin spécifique est la recherche de la vérité, ce dont un état de profits et

pertes ne permettra jamais de juger.

Un conseil composé d'hommes dont la principale activité se situe en dehors de l'Université saurait-il toujours résister à la tentation de favoriser le développement des sciences qui lui semblent plus pratiques, plus utilitaires? N'aurait-il pas tendance à préférer la recherche appliquée à la recherche fondamentale? Refusera-t-il de subordonner sans réserve l'enseignement et la recherche aux exigences d'une société qui voudrait mettre l'université à son service?

Les professeurs: des employés ?

Lorsque le gouvernement d'une université est confié à d'autres personnes qu'aux universitaires eux-mêmes, les administrateurs se comportent spontanément comme des patrons et considèrent évidemment le professeur comme leur employé: ils transportent à l'Université leur mentalité de directeur de compagnie. Et pourtant ils ne sont pas l'Université; ils n'ont sur elle aucune espèce de droit de propriété, car l'Université n'a pas d'actionnaires. Le professeur n'a à leur égard aucun devoir de loyauté, car il n'est lié qu'envers l'institution où il travaille et dont il est le seul élément

permanent. On a trop souvent tendance à oublier que l'Université est une communauté de maîtres et d'étudiants et que les administrateurs sont au service de cette communauté non pour la contrôler ou la juger, mais pour assurer au mieux les conditions nécessaires pour que maîtres et étudiants puissent s'adonner en toute liberté à la recherche de la vérité. Mais ceci ne pourra être réalisé pleinement aussi longtemps qu'on remettra l'autorité suprême entre les mains d'un pouvoir extérieur à l'Université même.

MGR BOURGET ?

Le Conseil autoritaire

Ce n'est pas assez d'avoir voulu que certains de nos collègues occupent des postes élevés dans l'administration de l'université, car de toute façon ils tiennent leur pouvoir d'un Conseil autoritaire qui ne nous représente pas. Le monarque absolu sait, lui

aussi, s'entourer de conseillers. Ce n'est pas assez non plus de nous promettre un recteur laïc, si ce recteur doit encore être investi de son autorité par la volonté d'une Sacrée Congrégation romaine; car ce n'est pas à la soutane que nous en voulons.

Le professeur doit "faire" son salaire

Et d'où vient qu'on se mette périodiquement en tête de vouloir mesurer le rendement du professeur, dans certaines facultés, par le seul critère du nombre d'heures de cours qu'il donne par semaine? De même qu'on exige de l'employé d'une société commerciale qu'il rapporte à la société au moins autant que ce qu'il lui coûte en salaire, ainsi cherche-t-on à juger de la rentabilité du professeur de carrière. Et comme l'homme d'affaires habile s'efforcera d'élever la productivité de sa compagnie tout en comprimant le plus les dépenses, il voudra pareillement, lorsqu'il est appelé à délibérer des affaires de l'Uni-

versité, appliquer le même esprit et les mêmes méthodes qui se révèlent ailleurs si efficaces; ce qui le conduira logiquement à exiger que le professeur "fasse" son salaire, à lui imposer une charge d'enseignement minimum si élevée qu'elle risque de compromettre par le fait même son travail de recherche. Dira-t-on de cet administrateur qu'il est à la hauteur de sa tâche? Qu'il a compris ce que nous attendions de lui et qu'il est apte à servir l'Université? "Better have scholars running banks than bankers governing scholars", écrivait le Doyen Scott; et l'expérience nous oblige à lui donner raison.

L'autorité morale des administrateurs

La liberté académique, c'est non seulement le droit de s'exprimer sans contrainte et sans crainte de représailles ou de sanctions, mais c'est aussi la liberté pour l'Université d'élaborer elle-même sa politique sans interférence d'aucun pouvoir extérieur, que ce pouvoir soit politique ou ecclésiastique ou qu'il soit celui des affaires, de l'industrie ou d'un autre groupe social. Cette liberté, c'est celle de déterminer les moyens de mettre en oeuvre cette politique; c'est la faculté d'établir en toute indépendance l'objet et les méthodes de l'enseignement et de la recherche, les qualités qu'on doit exiger de l'universitaire et celles que doivent présenter les étudiants qui désirent

participer à l'activité de cette communauté de maîtres et de disciples.

S'il y a, à l'heure actuelle, à l'Université, une tension, presque une guerre froide entre les administrateurs et les administrés, c'est qu'on ne s'est soucié jusqu'à maintenant que de conférer une autorité purement légale à tous les conseils, commissions et personnes qui composent la hiérarchie du pouvoir. C'est d'une autorité morale et non pas seulement juridique que les administrateurs doivent être investis. Et cette autorité, les universitaires ne la leur reconnaîtront que le jour où ils les auront eux-mêmes choisis et nommés.



Nouveau local du secrétariat de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal: 2910, avenue Maplewood, Apt. 24. — Tél.: 342-1311

Le conseil de l'Association des Diplômés

1964 — 1965

Exécutif :

Président : M. Jean-Guy Décarie, H.E.C. '48, conseiller en relations extérieures;
1er vice-président : M. André Ouimet, B.A. '39, Prés. de Trans-World film Lab.;
2e vice-président : M. Jean-Claude Delorme, Dr. '59, secrétaire compagnie Expo '67;
Secrétaire : M. Robert Baillargeon, Poly. '44, ministère de l'Agriculture, service du Drainage;
Trésorier : M. Pierre Duranceau, Sc. '44, Vice-Président co. Cordon-Bleu.

Directeurs :

Dr Jean-Claude Durand, C.D. '56;
Me Bernard Fortin, Dr. '40, courtier;
Me Claude Marchand, Dr. '54, conseiller juridique de la Corporation des Ingénieurs;
Mlle Michelle Lasnier, Philo. '50, journaliste;
M. Maurice Gagnon, ptre, Théo. '29;
Dr Roger Dufresne, Méd. '36, Collège des Médecins;
M. Roger Lessard, Poly. '41, professeur Ecole Polytechnique.

Ex-officio :

Dr Jacques Léger, Méd. '42.

AGENDA

MERCREDI 2 DÉCEMBRE, À 20 H. 15. SALLE H. 415

Conférence publique par M. Glen SHORTLISSÉ, professeur au Département d'Études Françaises de l'Université Queens, sur Gérard BESSETTE, "L'Homme et le Romancier".

JEUDI 3 DÉCEMBRE, À 8 H. 15 P.M. SALLE M. 415

Conférence sous les auspices de l'Institut Supérieur des Sciences Religieuses. "Evolution laïque de la société politique face à l'Eglise".

JEUDI 10 DÉCEMBRE, À 8 H. 15 P.M. SALLE M. 415

Conférence sous les auspices de l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses. "Démocratisation de l'Eglise et collégialité".

VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Centre Sportif Paul Sauvé. Hockey interuniversitaire. Laval contre U. de M. Billets 50 ¢.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE À 7 H. 30 P.M. ET 9 H. 45 P.M.

A l'auditorium de l'Université de Montréal, le film 8½ de F. Fellini en version française. Billets \$1.00 en vente chez Archambault et au Centre social.

MERCREDI 16 DÉCEMBRE, À 11 H. 30

Causerie par Mgr Félix-Antoine SAVARD. Il rappellera quelques souvenirs pour en arriver au travail de l'écrivain.

Décès du Juge Bernard Bissonnette

Plusieurs ont sans doute appris par les journaux le décès du juge Bernard Bissonnette, survenu le 11 novembre dernier.

Nommé professeur à la Faculté de droit en 1941, le juge Bissonnette a été le doyen de cette faculté de 1955 à 1961.

Fils de feu le Dr P.J.L. Bissonnette, le juge Bissonnette avait fait ses études classiques au Collège de l'Assomption et obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 1920. Il fut co-fondateur et le premier directeur du journal des étudiants, *Le Quartier Latin*. Admis au Barreau en 1920, il pratiqua à Montréal jusqu'à sa nomination à la Cour d'appel, en mai 1942; il était fait conseiller du roi en 1930. Figure dominante du parti

libéral pendant plusieurs années, il avait été élu député de l'Assomption à l'Assemblée législative en 1939 et devenait président de la Chambre en 1940.

Le juge Bissonnette est l'auteur d'un important ouvrage juridique paru en 1963 : "Essai sur la Constitution du Canada", dans lequel il confronte les thèses centralisatrice et autonomiste qui ont mis aux prises les constitutionnalistes depuis la Confédération. Les Presses de l'Université de Montréal publiaient, l'année dernière, un ouvrage intitulé : "Études juridiques en hommage à Monsieur le Juge Bernard Bissonnette", contenant des études inédites par vingt juristes du Québec sur des sujets variés de droit privé et de droit public.



Un don de \$25,000.00 à l'université de Montréal

Au nom du CHARLES E. MERRILL TRUST, le directeur régional de la maison Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith, courtiers en valeurs, M. PAUL J. SULLIVAN a remis ces jours derniers à l'Université de Montréal un chèque de \$25,000.

Lors de la présentation de ce don — le premier fait dans l'est du Canada par ce trust — Mgr

Lussier a tenu à souligner qu'aucune condition n'avait été imposée par les donateurs et que l'Université était libre de déterminer les fins d'utilisation de ce don.

Présents, l'honorable juge André Montpetit, à gauche, membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal, M. Paul J. Sullivan et Mgr Lussier, recteur.

L'école d'hygiène centre international d'enseignement

L'École d'hygiène accueille cette année encore à son cours supérieur d'hygiène publique, une forte proportion de médecins étrangers. Ils sont douze qui sont venus à l'Université de Montréal de trois continents différents : les uns du Liban, de l'Iran et du Vietnam, les autres du Congo, du Togo et du Sénégal, d'autres enfin, de Belgique et de France. Ce sont pour la plupart des boursiers de l'Organisation Mondiale de la

Santé. Pour la première fois, l'École d'hygiène accueille deux boursiers du Conseil des Arts du Canada, belges tous deux.

Depuis sa fondation et jusqu'à l'an dernier, l'École d'hygiène a assuré la formation d'une centaine d'hygiénistes étrangers qui occupent des postes importants dans leur pays d'origine et organisation internationale de la Santé.

DÉCÈS

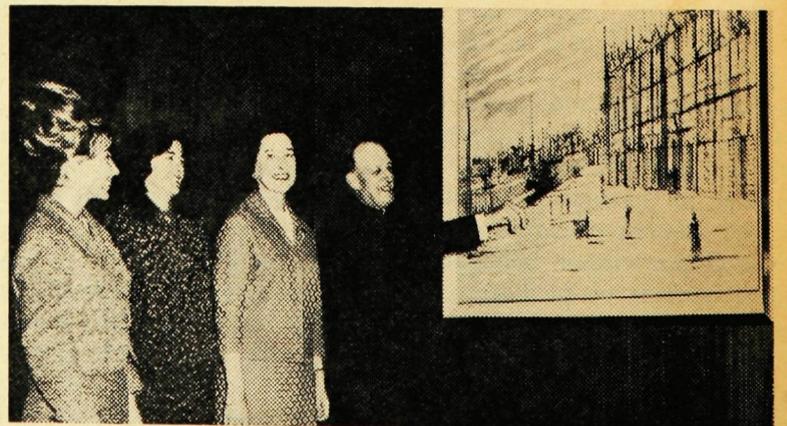
M. Louis-C. Parenteau, C.A., est décédé à l'âge de 71 ans. Il avait été le premier Canadien français à subir avec succès les examens de l'Institut des comptables agréés et à porter le titre de C.A. Ancien élève de l'École des Hautes études commerciales de Montréal, il faisait partie de la promotion sir Lomer Gouin, qui date de 1915.

* * *

M. Gilles Demers, étudiant aux cours du soir de la Faculté des sciences (mathématiques) et technicien de laboratoire à la Faculté de médecine (anatomie pathologique), est décédé accidentellement.

Le Dr J.-Paul-Emile Rheault, M.V., est décédé subitement, jeudi, le 29 octobre, à l'âge de 54 ans. Il était professeur à l'École de Médecine vétérinaire depuis 1949.

Il est né à Gentilly, le 19 octobre 1910, où il fit ses études primaires et ses études secondaires à l'Académie Lasalle de Trois-Rivières. Il s'inscrivit ensuite à l'École de Médecine vétérinaire, sise à Oka, où il obtint son doctorat en Médecine vétérinaire en 1936. Le Dr Rheault entra immédiatement à l'emploi du Ministère provincial de l'Agriculture et consacra toute sa vie professionnelle à l'industrie, l'élevage et à la pathologie des animaux à fourrure.



L'Association des Diplômés de l'Institut de Diététique et Nutrition a offert récemment un panneau décoratif représentant un paysage italien, d'après Carzou. Ce panneau est maintenant installé dans la salle à dîner de l'Institut. Dans la photo prise lors de la remise officielle, on voit de gauche à droite : Louise Bigras, présidente de l'Association, Lucille Marchand, présidente sortant de charge, Dr Rachel Beaudoin, directrice de l'Institut, et Mgr Irénée Lussier, recteur.

La vie professionnelle de nos diplômés

Gabriel LA ROCQUE nommé au poste de directeur de l'Institut des sciences pédagogiques aura comme rôle de coordonner les divers organismes de pédagogie existants et de promouvoir l'avancement de la science pédagogique.

Olivier GARON, M.V., M. Sc., professeur à l'École de Médecine vétérinaire, a obtenu le grade de Docteur ès-Sciences (Ph.D.) (biologie). Il est le premier médecin vétérinaire à conquérir ce titre à la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal.

Roger N. COURNOYER, M. V. 60, vient d'obtenir une Maîtrise en hygiène publique de l'Université Columbia de New York. Son épouse s'est vu conférer durant la même cérémonie, une Maîtrise en éducation obtenue au Hunter College de New York, affilié à l'Université Columbia.

Michel BERARD, Méd. 53, est nommé à la direction du département d'obstétrique et de gynécologie de l'Université de Montréal.

Jean-Louis LEGER, Méd. 43, nommé directeur du département de radiologie de l'Université de Montréal.

Roland RIVEST, Sc. 46, professeur, a fait une tournée de conférences dans les Maritimes et l'est du pays, sous les auspices de l'Institut de Chimie du Canada.

Le Dr Armand FRAPPIER, méd. 30, a été reçu docteur "honoris causa" de l'Université de Paris.

Dr André LAPIERRE, Méd. 55, nommé au poste de directeur médical de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc.

Jacques ST-PIERRE, Sc. 48, a été élu premier vice-président de l'Association canadienne des professeurs d'université, groupe qui compte près de 6,000 membres.

Gilles BERNIER, M.V. 60, attaché au Laboratoire de recher-

ches vétérinaires à St-Hyacinthe. Eugène ROBILLARD, Méd. 36, nommé au poste de vice-doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Jean FRAPPIER, Méd. 39, nommé adjoint au doyen de la faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Maurice PANISSET, M. V., directeur des études et vice-doyen de l'École d'Hygiène de l'Université de Montréal, a reçu la médaille Saint-Eloi pour son travail jugé propice à l'avancement de la science vétérinaire au Canada.

Me Pierre MARTINEAU, Dr. 46, promu au rang de professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

Me Pierre CARIGNAN, Dr. 45, promu au rang de professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

Me Réginald SAVOIE, Dr. 53, promu au rang d'agrégé à la Faculté de Droit.

Me Jacques FORTIN, Dr. 61, nommé chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

Me Rosaire BEAULE, Dr. 56, chargé de cours à temps partiel à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

André NADEAU, Dr. 38, nommé Juge de la Cour Supérieure.

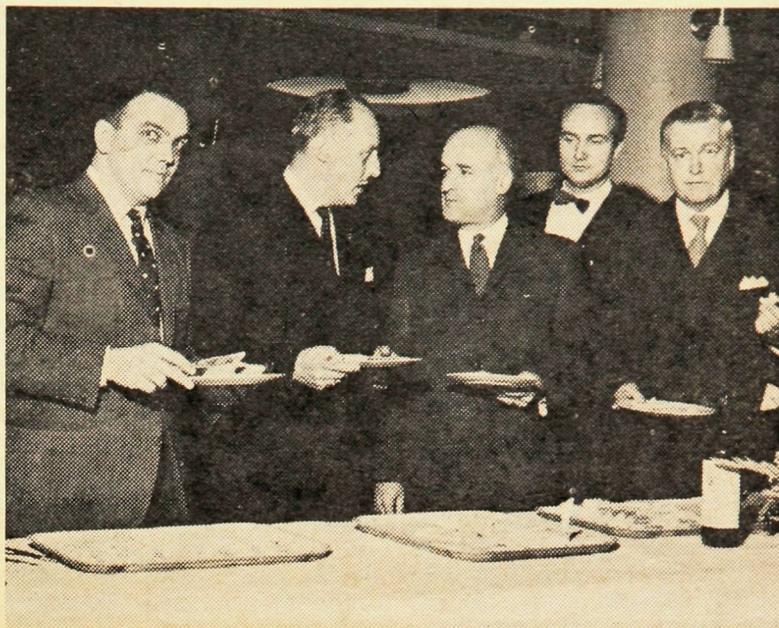
R. P. Bernard MAILHIOT, O.P., promu professeur titulaire à l'Institut de Psychologie.

Dollard CORMIER, Psycho. 51, promu professeur agrégé à l'Institut de Psychologie.

Bernard P. TETREAU, Psycho. 60, nommé professeur assistant à l'Institut de Psychologie.

Jean-Marcel BOUCHER, M. V. 62, vient d'obtenir une maîtrise ès-Sciences en biochimie de l'Université Laval de Québec.

Léon LANOIS, M.V. 52, élu président de la Société de Médecine vétérinaire, section de Montréal.



À LA DÉGUSTATION DE VINS

Sous les auspices de l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal, plus de 225 personnes ont participé à la dégustation de vins et fromages vendredi, le 20 novembre dernier. Cette soirée avait lieu au Centre social des étudiants. Parmi les personnes présentes, on reconnaît sur cette photo quelques membres du Conseil de l'Association, accompagnés de M. Lucien Piché, vice-recteur de l'Université. Ce sont de gauche à droite, Dr Jean-Claude Durand, C.D., M. Pierre Duranceau, M. Lucien Piché, Me Claude Marchand et M. Jean-Guy Décarie, président des Diplômés.

Les bourses du gouvernement néerlandais

Le Gouvernement néerlandais offre aux ressortissants canadiens cinq bourses d'étude pour suivre des cours aux Pays-Bas durant l'année universitaire 1965-1966.

Chacune de ces bourses couvre une période de dix mois et s'élève à trois mille cinq cents florins versés au rythme mensuel de 350 florins. Les bénéficiaires ont droit à l'enseignement gratuit dans tout cours figurant au programme régulier d'une université ou d'un institut du niveau universitaire.

Peuvent se poser candidats à ces bourses les étudiants d'université, les chercheurs et les personnes relevant de différents arts ou disciplines, comme les peintres, les architectes, les musiciens, etc. Les étudiants d'université et les chercheurs doivent s'inscrire à un cours conduisant au diplôme ou encore suivre des études post-scolaires. Les étudiants des Beaux-Arts ou de différentes branches des arts libéraux doivent avoir suffisamment de formation et d'expérience pratique pour suivre des cours avancés dans leur art respectif.

On devra adresser sa demande de bourse avant le 1er mars 1965 au Directeur du département des bourses, Fondation des Universités Canadiennes, 75 rue Albert, Ottawa, Ontario.



Poste important à une religieuse de Ste-Justine

Chicago — Soeur Noémi de Montfort (Bachand), directrice de la Régie interne de l'hôpital Ste-Justine, a récemment été élue membre du Conseil des régents du Collège américain des administrateurs d'hôpitaux. Ce Conseil vient d'être créé. Le Collège groupe en association professionnelle quelque 7,500 administrateurs d'hôpitaux aux Etats-Unis et au Canada. La religieuse est infirmière diplômée de l'Université de Montréal (1941).

Don des collections du F. Robert à l'université

La communauté des Clercs de Saint-Viateur vient de faire don au département des sciences biologiques de l'Université de Montréal des collections entomologiques personnelles du Frère Adrien Robert, qui comprennent plus de 20,000 spécimens de tous les ordres d'insectes. Ces collections sont particulièrement riches en coléoptères et en odonates (libellules). Les Clercs de Saint-Viateur ont en outre offert à l'Université la collection personnelle de tirés-à-part du Frère Robert, qui contient plus de

2,500 travaux spécialisés en entomologie. Ces collections seront incorporées aux autres déjà existantes au département des sciences biologiques et qui sont en grande partie l'oeuvre du Frère Robert.

Décédé en août dernier, le Frère Robert a enseigné à l'Université de Montréal pendant vingt ans. Au moment de son décès, il était professeur titulaire d'entomologie et directeur de la Station de biologie de l'Université de Montréal, située à St-Hippolyte.

OUI, LA BIBLIOTHÈQUE ACCUEILLE LES DIPLÔMÉS

La bibliothèque de l'Université est ouverte tous les jours de la semaine : du lundi au vendredi de 9 h. du matin à 10 h. du soir, et le samedi de 9 h. du matin à 4 h. 30 de l'après-midi. Tous les diplômés y sont les bienvenus pour une consultation sur place, soit de la documentation qui se trouve dans la grande salle, soit pour consultation de volumes que les garçons de bibliothèque apporteront du magasin de livres.

Le prêt d'un certain nombre de volumes, pour des buts de recherche, se fait moyennant un dépôt minime. Le Service de Référence est à la disposition des lecteurs tous les jours de la semaine y compris le samedi. Des personnes qualifiées comme M. J. Bilkins, Mlle L. Daunais et Mlle Y. Beaudoin guident le lecteur à travers les difficultés du catalogue et l'aident à se servir de la documentation. On espère avoir, à partir de juin prochain, une plus petite salle où le fichier et les autres outils de travail seront à la portée des lecteurs. Le contact, plus immédiat dans une petite salle où les bibliothécaires de référence s'occupent de chaque lecteur individuellement, améliorera encore les services.

La tour de 12 étages, qui vient d'être terminée, pourra héberger plus de 120,000 volumes et on a commencé, il y a deux semaines, l'aménagement d'une partie de la collection.

De plus, il y aura une salle qui contiendra la collection de livres rares sur l'histoire du Canada, l'histoire de la médecine et où les précieuses collections de manuscrits seront réunies et accessibles aux lecteurs. D'autres collections de livres données à la Bibliothèque ou achetées par elle, qui, à cause du manque d'espace, ont été placées dans des caisses, seront enfin déballées, classifiées, cataloguées et mises à la disposition des lecteurs.

Les diplômés qui travaillent actuellement dans des entreprises de la ville, dans les hôpitaux, dans les différents bureaux, auront intérêt à savoir qu'ils peuvent se procurer, pour des buts de recherche, la documentation de notre bibliothèque par l'intermédiaire de la bibliothèque de leur entreprise. Notre "prêt-entre-bibliothèques" couvre tout le continent nord-américain. Nous prêtons et empruntons à peu près 2,000 volumes annuellement, pour la recherche.

Une subvention de \$30,000 à M. Hubert Daoust

M. Hubert Daoust, professeur agrégé au département de chimie de l'Université de Montréal, vient de se voir octroyer, par le Conseil National de la recherche, une subvention de \$30,000 lui permettant l'achat, pour le département de chimie, d'une ultracentrifugeuse analytique.

Cet appareil, devenu indispensable à la recherche dans le

domaine des polyélectrolytes (caoutchoucs, matières plastiques et diverses matières vivantes), permet d'analyser en un temps très court des milieux chimiques difficiles à analyser autrement. Il peut être utilisé aussi bien en chimie, en biochimie, en biologie qu'en médecine.

M. Daoust effectue présentement un stage d'information dans un laboratoire d'ultracentrifugation de l'Université de Strasbourg (France) et fera un court séjour au laboratoire de microcalorimétrie de l'Université de Marseille.

Nouvelle occasion offerte aux adultes

QUEBEC, le 3 novembre 1964

— Le ministère de l'Éducation attache la plus grande importance à l'éducation des adultes et entend annoncer prochainement la politique d'ensemble qu'il désire appliquer dans ce domaine, a fait savoir le sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay.

De façon cependant à favoriser, dans toute la mesure du possible, les adultes déjà inscrits dans un cours de formation, ou désireux de s'y inscrire cette année, il a décidé d'élargir certaines décisions antérieures à la création du ministère.

C'est ainsi, par exemple, que les adultes qui suivent les cours du soir en vue de l'obtention du certificat de 12e année scientifique bénéficieront, en mai 1965, d'une autre occasion de compléter la série des examens. Ce sera là, cependant, la dernière séance d'examen en vue du certificat de 12e année scientifique pour ceux qui ont commencé à subir leurs examens en juin 1963. Normalement, ces adultes auraient dû terminer leur série d'examens en août 1964, mais une dernière

occasion leur est consentie afin de permettre à un plus grand nombre possible d'entre eux d'accéder à des emplois de choix.

Par contre, ceux qui désirent posséder un certificat de 12e année scientifique et qui ne sont pas encore inscrits aux examens, pourront le faire, mais ils n'auront à leur disposition que deux séances d'examens, soit celles de mai et d'août 1965. Après cette dernière date, il n'auront droit à aucune reprise.

D'autre part, pourront s'inscrire dans l'une ou l'autre des deux options de la 11e année scientifique les candidats qui possèdent un certificat de 10e année scientifique. Ces candidats auront un questionnaire basé sur le programme de 11e année scientifique. De plus, les candidats adultes de 11e année générale ou scientifique (toutes options) qui ont commencé avant 1964 auront droit de continuer leurs examens s'ils ont l'âge réglementaire (18 ans au 30 juin 1965). Ils auront un questionnaire basé sur les programmes combinés de 10e année ou de 11e année générale ou scientifique, selon le cas.

DIPLÔMÉS !

*Vous voulez voyager
en Europe ?*

EN GROUPE,
COMME PAR LES ANNÉES PASSÉES ?

ALORS DITES-NOUS
QUELLES DATES VOUS PRÉFÉREZ
PARMI CELLES
QUE NOUS MENTIONNONS CI-APRÈS

Un voyage d'un mois environ:

1. — départ le 1er août '65
retour le 29 août '65

ou

2. — départ le 26 septembre '65
retour le 24 octobre '65

ou

3. — départ le 3 octobre '65
retour le 24 octobre '65

Quelles sont vos préférences ?